

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 04/2021

Réaménagement du parc Chaplin, sécurisation, création de nouvelles zones de jeux, remplacement des engins de jeux, mise aux normes des installations existantes et mise en valeur du parc paysager

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

A la suite du rapport no 01/2019 « Pour une amélioration et sécurisation des jeux et installations se trouvant au parc Chaplin » en réponse au postulat de Mme Gwenaëlle Gilliéron, la Municipalité a fait appel à une école genevoise, l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), afin que leurs élèves puissent étudier et proposer des projets de réaménagement du parc Chaplin.

En début d'année 2020, les élèves en troisième semestre de Bachelor en ingénierie du paysage ont présentés leurs résultats à une délégation communale. Quinze avant-projets différents lui ont été ainsi transmis.

Un sondage a également été fait auprès des élèves corsierans, afin de connaître leurs souhaits pour ce réaménagement. Monsieur Thierry Chevalley, animateur jeunesse et responsable d'Egzeko, s'est chargé de ce projet auprès des écoles et plus particulièrement des élèves de 9^e à 11^e année. Ceux-ci ont eu la possibilité de répondre à un questionnaire sur leurs attentes et leurs souhaits dans le cadre de ce projet. Le résultat de cette consultation fut présenté à la Municipalité en fin d'année dernière.

Une fois toutes les idées réceptionnées, une synthèse des différents dossiers a été réalisée puis « le meilleur » de chaque projet a été sélectionné et compilé par la Municipalité avec l'aide de son chef de voirie, M. Nicolas Grangier. La majorité des demandes de nos élèves fut également intégrée au projet final.

Une démarche respectueuse de l'acquis paysagé existant et son maintien a été privilégiée. Les rares arbres touchés par les travaux seront tous remplacés. Des zones de prairies fleuries seront créées ainsi que des plates-bandes comprenant de nombreuses plantations. Un verger est prévu dans la zone de la Rotonde.

Les aménagements comme les bancs, barbecues, poubelles, maisons à insectes, nichoirs etc... sont également prévus dans le projet.

C'est cette version que la Municipalité vous présente aujourd'hui. Le présent préavis réunit l'ensemble des choix retenus, la planification prévue et les coûts liés aux travaux de réaménagement.

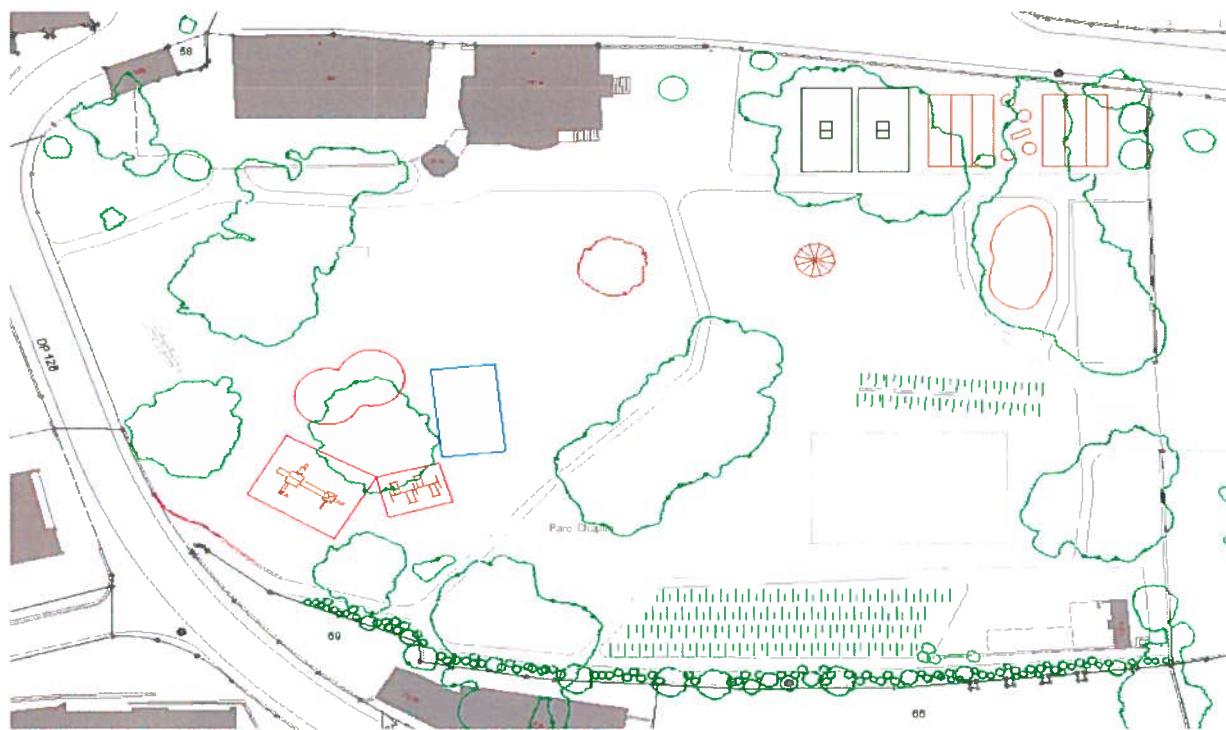


Illustration 1 : Avant-projet de réaménagement

2. Déroulement des travaux

L'intention et la volonté de la Municipalité est de conserver les qualités existantes et intrinsèques du parc Chaplin, tout en y apportant de nouvelles plus-values notamment par l'ouverture de vues transversales depuis le Temple et depuis le parvis situé devant la Maison de commune. Parallèlement, la question de la sécurisation des lieux et équipements a été au cœur des réflexions et des solutions retenues. Ceci se traduit par des aménagements et infrastructures adaptées et respectant les diverses normes et recommandations ayant trait aux places et engins de jeux. Les espaces ont également été repensés et remodelés avec comme objectif de les rendre compatibles aux attentes de l'ensemble des générations d'usagers. Les revêtements ont été choisis afin d'optimiser à la fois la sécurité des usagers ainsi que les interventions d'entretien sur le long terme.

La volonté de réutiliser les matériaux et végétaux déjà en place sera favorisée, ce qui aura un impact positif tant sur le point de vue financier que sur la gestion durable des ressources engagées dans ce projet. Les circulations piétonnes ne seront que légèrement modifiées, celles-ci étant d'ores et déjà bien implantées dans le parc et ne nécessitant pas de correction majeure. Les cheminements secondaires resteront en gravier.

Le parc pour véhicules situé vers la banque Raiffeisen n'est pas touché par ce projet, ni la micro-déchèterie sise au parking de la Planie, laquelle, en dehors d'une végétalisation de ses contours, restera dans son état actuel.

Le projet, tel que présenté, est prévu en deux étapes. La première étape est axée sur la mise à niveau et la réfection des places de jeux ainsi que la sécurisation contre les chutes de la zone des plus jeunes principalement située dans la partie Sud-Ouest du parc. La seconde étape quant à elle, concerne la mise en valeur de pistes de pétanque ainsi que la zone de ping-pong et la création d'une zone de fitness urbain. Pour terminer, cette étape comprendra également l'ouverture des vues sur le parc depuis l'entrée et le parvis de la Maison de commune.

Il sera inévitable, dans la concrétisation de ce réaménagement, d'abattre ou arracher certains arbres et arbustes. Dans tous les cas des plantations compensatoires de qualité seront réalisées.



Illustration 2 : Plan de projet

Etape 1 :

La première étape consiste à mettre à l'enquête publique le réaménagement du parc dans sa totalité. Cette demande est en cours de procédure depuis fin avril. Relevons que le parc lui-même est classé par ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites - branche des jardins historiques), alors que la Maison de commune, le Pavillon Chaplin, le pavage romain et la grenouille présente sur la fontaine sont également classés aux monuments historiques. Cette reconnaissance de la valeur de notre patrimoine imposera sans doute des compromis avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Ce ne sera qu'à l'issue de cette procédure, que la version définitive, du réaménagement du parc sera établie.

Pour cette réalisation d'importance, la Municipalité a décidé de se faire accompagner par le bureau d'architecture du paysage Mary Hofmann à Lausanne, bureau ayant l'habitude de ce type d'opération ainsi que de la gestion des marchés publics. Cette collaboration inclut également les appels d'offres et la conduite de la réalisation des travaux des deux étapes.

Concernant les travaux proprement dits, les engins de jeux et les sols vétustes seront démolis et remplacés par de nouveaux modèles, à la fois plus nombreux et variés. Seule la partie réalisée il y a une dizaine d'années (place de jeux pour les plus petits) sera conservée à l'exception du revêtement au sol.

Une zone de jeu d'eau est prévue à proximité des autres places de jeux. Il s'agit de jets d'eau en mouvements, actionnés par les enfants eux-mêmes.

Une barrière antichute sera érigée uniquement le long du mur (côté route de l'Esplanade) afin d'éviter tout risque d'accident. Pour renforcer la sécurité de cette zone, il est prévu des plantations de plates-bandes fleuries et végétalisées créant des obstacles naturels entre le parc et la route de l'Esplanade. En ce qui concerne la sécurisation antichute du côté Sud, la Municipalité a pris l'option d'abaisser le niveau du terrain côté parc, au pied du mur en pierre existant, ce qui permettra d'obtenir une hauteur du mur de 100 cm minimum, laquelle répondra ainsi aux exigences sécuritaires et légales sans l'adjonction d'une barrière.

Le surplus de terre issu de cette creuse sera mis en place sur la pelouse à proximité afin d'obtenir une petite bute et améliorer la planitude du terrain de la zone « Corsier-en-Fête » ce qui facilitera la mise en place de food-trucks ou autres stands lors de manifestations.

Sur la partie Sud, le long du mur en pierre, une plantation d'arbustes sera réalisée afin de pouvoir venir masquer la vue sur les toitures des immeubles situés en premier plan qui n'ont guère de valeur esthétique. La volonté principale de la Municipalité, par cet agencement, est la préservation et la mise en valeur de la vue sur le lac et les Alpes. Comme annoncé précédemment, les cheminements seront très peu modifiés. Toutefois un changement de transit entre le Pavillon et la route de l'Esplanade est prévu. Les bosquets en place resteront dans leur état, seul une taille de rafraîchissement sera effectuée.

Le séquoia devra quant à lui être abattu. En effet, malheureusement, son état sanitaire ne permet plus d'envisager son maintien à moyen terme, ni même à court terme. Afin que notre centenaire sénescents puisse malgré tout rester présent sur le site qui l'a vu croître et régner, il est prévu de réaliser, avec le bois de son tronc, divers éléments de mobilier et de jeux qui trouveront leur place et leur usage dans le parc. Sa souche permettra la création d'un « tunnel de passage » constituant le départ d'un parcours d'agilité, invitant les usagers à découvrir les autres espaces de jeux situés sur le parcours ainsi créé.



Illustration 3 : première étape d'aménagement

Etape 2 :

Pour la suite des aménagements, une optimisation de l'implantation et du nombre d'aires de jeux pour les plus grands et les adultes a été planifiée. Ce projet prévoit le rajout de deux zones de jeux supplémentaires de pétanque, ainsi que le déplacement des tables de ping-pong qui seront également placées sous les marronniers, à l'endroit actuel des places de parc en grilles gazon dévolues aux locataires de la Maison de commune. Une solution compensatoire pour ces derniers sera mise en place sur le parking de la Planie.

Non loin de l'entrée principale, sur le parvis de la maison de commune, un abri pour vélos sera installé.

La pastille végétalisée à l'entrée de la Maison de commune sera réaménagée avec des plantes plus basses permettant un dégagement visuel sur l'ensemble du parc. Le déplacement de la stèle de Charlie Chaplin à cet endroit est également envisagé. Le parc portant son nom, il pourra ainsi accueillir les visiteurs dès leur arrivée sur le site.

La Rotonde sera déplacée plus au Sud et bénéficiera ainsi d'une meilleure mise en valeur, des aménagements pour pique-niquer sont également prévus dans ce secteur.

L'installation de machines de fitness urbain est également planifiée à l'intérieur et en bordure du bosquet situé à l'Ouest de la micro-déchèterie, lequel sera retravaillé. Cet emplacement a été retenu afin que les utilisateurs puissent profiter de la discréetion des lieux pour s'adonner à leur sport préféré à l'abri des regards et en zone ombragée.



Illustration 4: deuxième étape d'aménagement

3. Planification

Etude de projet :

- Etudes pour proposition des élèves de l'HEPIA	→	automne 2019
- Démarche participatives auprès des écoles	→	automne 2019
- Rendu des projets de l'HEPIA	→	mars 2020
- Synthèse des projets	→	été 2020
- Avant-projet	→	automne 2020
- Elaboration du projet	→	janvier février 2021

Procédure :

- Préavis municipal	→	mars 2021
- Enquête publique	→	avril 2021
- Appel d'offres	→	mi-avril 2021
- Adjudication	→	juin 2021

Réalisation :

- Etape 1	→	septembre - novembre 2021
- Mise en service	→	novembre 2021
- Etape 2	→	printemps 2022
- Mise en service	→	été 2022

4. Aspect financier

Etape 1

Installation de chantier et travaux préparatoires	8'500.00
Démolitions	28'000.00
Terrassement et fouilles	29'000.00
Canalisations	19'000.00
Construction place de jeux	45'000.00
Sol amortissant EPDM	96'000.00
Construction gradins bois	1'500.00
Barrière de sécurité	5'000.00
Remise en état du terrain	32'000.00
Remise en ordre place de jeux existante	1'000.00
Plantations	19'500.00
Divers et imprévus	25'000.00
Total HT en CHF	309'500.00
T.V.A à 7.7 % arrondie	23'500.00
Total TTC en CHF	333'000.00
Honoraires architecture du paysage (50 %)	27'500.00
Honoraires géomètre	3500.00
Total Général Etape 1	364'000.00

Etape 2

Installation de chantier et travaux préparatoires	14'000.00
Démolitions	58'000.00
Terrassement et fouilles	47'000.00
Canalisations	6'000.00
Constructions	98'000.00
Abattage séquoia et façonnage du fût	25'000.00
Remise en état du terrain	10'000.00
Plantations	6'000.00
Divers et imprévus	16'000.00
Total HT en CHF	280'000.00
<i>T.V.A à 7.7 % arrondie</i>	21'500.00
Total TTC en CHF	301'500.00
Honoraires architecture du paysage (50 %)	27'500.00
Honoraires géomètre	2'000.00
Total Général Etape 2	331'000.00

Le montant total des investissements pour les deux étapes confondues, y compris les honoraires et la mise à l'enquête publique, s'élève ainsi à **CHF 695'000.00**.

A ce jour, la Fondation Doret, approchée pour soutenir financièrement l'installation des nouvelles places de jeu du parc, a communiqué un accord de principe pour une participation à hauteur de **CHF 50'000.00**. Cette décision devra être formalisée par son Conseil de Fondation lors d'une prochaine séance, sur la base d'un projet concret à lui soumettre. On peut cependant raisonnablement compter sur cette somme qui viendra diminuer de près de 14% les frais engagés sur la première étape.

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,

d e c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement du parc Chaplin dans son ensemble en deux étapes, pour un montant total de CHF 695'000.00 ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 695'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de porter en déduction de l'investissement les subventions ou participations qui seront attribuées à ce projet au cours de celui-ci ou au bouclage des étapes concernées ;
- d) de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 300'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement ;
- e) d'amortir le montant résiduel de cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

Au nom de la Municipalité
la syndique  le secrétaire 
A. Rouge B. Demierre



Annexe : Projet d'aménagement (échelle 1 :500 - A3)

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		22'000'000.00
Endettement au 31.03.2021		870'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	17'249'650.00	
Définition constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 1'515'581.40	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.03.2021	- 12'722'571.52	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		3'011'497.08
Solde au plafond		18'118'502.92

